



**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE  
EN ARTS OPTION DANSE  
SESSION 2026**

**Le Recteur de la région académique La Réunion,  
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le code de l'éducation,  
Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,  
Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

**Arrête :**

**Article 1 :** Sont nommés respectivement président et membres du jury académique de l'examen de certification complémentaire dans le secteur disciplinaire les arts – option danse :

Président :

M. Philippe CHATONNAY	IA-IPR EPS	Rectorat de La Réunion
-----------------------	------------	------------------------

Membres :

Mme GIRARDOT Sophie	PEPS	Lycée Mahatma Gandhi
Mme TECHER Muriel	PEPS	Lycée Leconte de Lisle

**Article 2 :** Le secrétaire général de la région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 25 février 2026

Pour le recteur de région académique,  
recteur d'académie et par délégation,  
La Cheffe de la Division des Examens et Concours  
Signé  
Lucie ANNETTE-NATIVEL